

<p align="center">Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 21 juin 2021 – 20h15 – Salle de spectacles, La Sagne</p>
--

Monsieur Cyril Kopp, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h15.

Il commence par la lecture des informations relatives aux interventions des membres du Conseil général.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 16 conseillers généraux et 5 excusés, à savoir : Mmes Nussbaumer Marine, Sauser Manuela, Treyvaud Nicole et MM. Benoit Didier et Nussbaumer Patrick.

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 mars 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

1. Examen des comptes de l'exercice 2020
2. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.- visant à soutenir le projet de réfection de la dalle réfrigérante de la patinoire des Ponts-de-Martel
3. Questions et interpellations
4. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

1. Examen des comptes de l'exercice 2020

a) Compte de fonctionnement

0 – Administration générale

Pas de question ni de commentaire

1 – Ordre et sécurité publique

Pas de question ni de commentaire

2 - Formation

Pas de question ni de commentaire

3 - Culture – Sports - Loisirs et Eglises

Pas de question ni de commentaire

4 – Santé

Pas de question ni de commentaire

5 - Sécurité sociale

M. Pascal Opliger a appris par la presse le dysfonctionnement de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds. La question est qui paiera la facture ? L'action sociale annonce 1,4 à 3,9 millions de perte. Quelles en sont les raisons ? Loyers payés à double ? Dossiers oubliés ? Selon ces nouvelles, c'est le contribuable qui va casquer donc la collectivité publique. Il pense que cela va provoquer une hausse des coûts pour les prochaines années et il estime qu'il faudra être prudents.

M. André Meister répond qu'effectivement une partie de ces pertes est mise à charge de tous les citoyens du canton, mais une grande partie est assumée par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cette partie ne sera donc pas reportée sur la population neuchâteloise. Environ 1,4 millions de francs sont pris en charge par la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il ne pense pas qu'il y aura une hausse pour les prochaines années. L'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds est consciente du problème et tout est mis en œuvre pour éviter que la situation ne se répète.

6 – Transports

Pas de question ni de commentaire

7 – Protection environnement et aménagement

Pas de question ni de commentaire

8 - Economie publique

Pas de question ni de commentaire

9 - Finances et impôts

Pas de question ni de commentaire

b) Compte des investissements

Pas de question ni de commentaire

c) Bilan

Pas de question ni de commentaire

d) Proposition de révision de l'organe externe

M. Cyril Kopp donne lecture de l'arrêté relatif à l'approbation des comptes.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.- visant à soutenir le projet de réfection de la dalle réfrigérante de la patinoire des Ponts-de-Martel

Le président donne lecture du rapport du Conseil communal et ouvre la discussion.

M. Martial Robert, au nom du groupe PLR, propose d'accepter cette demande de crédit.

M. Pascal Oppliger annonce que la commission financière a accepté cette demande de crédit et précise que cette patinoire est appréciée de toute la population de la vallée.

Le groupe Sagne-demain, par la parole de Mme Nicole Dauwalder, accepte à son tour cette demande.

Le président donne lecture de l'arrêté concernant la demande de crédit.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Questions et interpellations

Pas de question ni d'interpellation.

4. Communications du Conseil communal

M. Laurent Benoit indique que la commission du CAD a siégé dernièrement. Il semble que l'installation d'une seconde chaudière soit nécessaire pour assurer la fourniture de chaleur. Une étude à ce sujet sera menée dans l'année.

Il ajoute que le démontage du toit ainsi que le commencement d'une construction du club d'aéromodélisme a fait réagir beaucoup de monde. De ce fait plusieurs citoyens ont interpellé le Conseil communal, qui a ordonné l'arrêt de la construction. Des solutions sont en cours pour que le club quand même construise une cabane en zone sportive, qui serait légèrement décalée contre le terrain de foot.

M. Pierre Renaud indique que les travaux de la commission d'urbanisme, pour la révision du plan d'aménagement local, sont constructifs. Une sous-commission pour les énergies a été constituée.

Concernant la péréquation des charges liées à l'altitude, les communes du haut n'ont pas apprécié les conclusions du rapport du Conseil d'Etat. Toutefois, une initiative concernant ce dossier a été déposée et devra être débattue au Grand conseil.

Le président lève la séance à 20h47.

La Sagne, le 21 juin 2021

Les rapporteurs :
Loane Bachmann Florence Vermot Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général
Le président La secrétaire
Cyril Kopp Eva Mareckova